Soutien à l'acquisition et à l'aménagement de terrains réservés à la création de logements sociaux Dé 2021-2026



Département de Loire-Atlantique

Arnaud LEGENTIL

Habitat

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES Cedex 1 Tel : 02 40 99 10 47

arnaud.legentil@loire-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville » du Département a pour objectif d'accompagner les communes à élaborer une stratégie de requalification de leurs cœurs de bourg. Cet accompagnement technique et financier se poursuit par la mise en œuvre des actions définies dans les fonctions d'habitat, de commerce, de service, d'identité et de mobilités. Ainsi, cette politique vient soutenir l'action du Département en faveur d'un aménagement durable et équilibré du territoire.

Sur la fonction « habitat », cet effet levier permet d'accompagner les communes sur un développement d'une offre nouvelle de logements sociaux, locatif (PLUS-PLAI ou conventionné Anah) ou en accession sociale. Les aides peuvent être attribuées pour des acquisitions foncières et des aménagements pour les logements sociaux, et la création de terrains à destination des gens du voyage. Les études pré-opérationnelles pour des projets innovants peuvent également être étudiées.

TYPE D'AIDE

Subvention et accompagnement technique

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Communes et structures intercommunales.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une subvention située entre 20 et 40% du reste à charge de la collectivité locale peut être attribuée. Chaque projet est examiné par un comité d'engagement composé d'élus qui propose un montant et un taux de financement.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Le soutien aux territoires repose sur quatre piliers :

- un partenariat avec les intercommunalités dans le cadre de contrats pluriannuels,
- un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation (fonds écoles),
- un soutien spécifique aux communes rurales (population inférieure à 1500 habitants),
- l'appel à manifestation cœur de bourg / cœur de ville.

Il n'y a pas d'enveloppe spécifique dédiée pour l'habitat.

BILAN ENTRE 2020 ET 2023

4 M€ d'engagement sur divers projets dont notamment :

- Création d'aires pour les gens du voyage,
- Création de logements d'urgence,
- Construction de logements sociaux,
- Construction de résidences jeunes travailleurs.